

# Motion populaire

## Pour des transports publics gratuits pour jeunes dans le canton de Fribourg



Les soussigné-e-s, citoyennes et citoyens actifs dans le canton de Fribourg, en application de l'article 47 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, et des articles 136a à 136g et 156 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), appuient la présente motion populaire.

### Résumé de la motion :

La Jeunesse socialiste fribourgeoise ainsi que les signataires de la présente motion populaire demandent au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un projet de loi introduisant la gratuité des transports publics dans le canton de Fribourg :

- pour tous les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 30 ans et,
- pour tous les rentiers AI et rentiers AVS domiciliés dans le canton de Fribourg.

Le texte complet de la motion figure au verso

Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyens et citoyennes inscrits au registre électoral de la commune indiquée ci-dessous (art. 104 al. 4 LEDP)

Numéro postal :		Commune de domicile :			
	Nom	Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Rue et numéro	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Les citoyennes et citoyens actifs en matière cantonale fribourgeoise peuvent signer cette demande de motion populaire. La personne qui soutient une motion populaire doit la signer personnellement et la remplir à la main. Toute personne qui appose une signature autre que la sienne ou qui appose plus d'une signature est punissable (art. 282 du Code pénal suisse). L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

La décision de retrait doit être prise par le comité : **Renkliccek Belkiz**, Chemin de Bel-Air 8, 1752 Villars-sur-Glâne, 079 452 35 73, **Buntschu Nicolas**, Chemin du Verger 7, 1752 Villars-sur-Glâne, 077 428 39 77, **Rüeger Lisa**, Chemin du Bois des Rittes 9, 1723 Marly, **Bischof Simon**, Route de Moudon 37, 1670 Ursy, **Dellsperger Jan**, Chemin de Bethléem 4, 1700 Fribourg

Merci de renvoyer les signatures avant le 5 décembre 2010 à : Jeunesse socialiste fribourgeoise, Case postale 833, 1700 Fribourg

## Motion populaire

### Pour des transports publics gratuits pour les jeunes dans le canton de Fribourg

#### **Dépôt ;**

La Jeunesse socialiste fribourgeoise ainsi que les signataires de la présente motion populaire demandent au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un projet de loi introduisant la gratuité des transports publics dans le canton de Fribourg :

- pour tous les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 30 ans et,
- pour tous les rentiers AI et rentiers AVS domiciliés dans le canton de Fribourg.

#### **Développement ;**

Le trafic motorisé ne cesse d'augmenter et commence à poser de sérieux problèmes, que ce soit au niveau du climat ou des infrastructures. Or si les gens utilisent plus les transports publics, au détriment de la voiture et du scooter, les émissions de CO2 dans l'atmosphère diminueront. De plus, une préférence pour les transports publics conduira indéniablement à une baisse du trafic et par conséquent à une baisse des bouchons, et il va de soi que ceci profitera à tous les usagers de la route.

Il est absolument nécessaire de changer radicalement nos habitudes en matière de transport. L'État doit y participer, non pas en promulguant des interdictions, mais en encourageant un changement d'habitudes de façon positive. Le changement viendra à coup sûr des nouvelles générations, sur lesquelles les efforts doivent être concentrés. Une telle mesure aura un effet incitatif très important et durable pour l'utilisation des transports en commun. C'est un effet dans leur jeunesse que les personnes prennent leurs habitudes en matière de mobilité. Pour convaincre les jeunes de les utiliser, les transports publics doivent être aussi attractifs que possible, que ce soit en matière de prestations ou de prix.

Finalement, cela permettra de mieux répartir les bénéfices du canton. Chaque année, ce dernier réalise des bénéfices et fait des baisses d'impôts qui profitent principalement aux riches. Notre proposition permettra de décharger de façon ciblée les familles, les jeunes et les rentiers AVS/AI. Autrement dit, cela aura pour corollaire une utilisation plus juste et intelligente des bénéfices qu'enregistre l'État de Fribourg.